

Paris, le 6 mars 2015

Communiqué de Presse

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

DIMANCHE 8 MARS 2015

RETRAITES : UN ECART PERSISTANT MALGRE QUELQUES PROGRES

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Sur les 15,3 millions de retraites, les femmes étaient 7,9 millions au 31 décembre 2012. Les inégalités professionnelles et le taux d'activité plus faible des anciennes générations se traduisent par des différences importantes au niveau des pensions même si les droits dérivés et en particulier la réversion corrigent en partie la situation.

En droits directs (sans pension de réversion...), les femmes perçoivent des retraites 40 % inférieures à celles des hommes, 987 euros contre 1 617 euros, la moyenne pour l'ensemble des retraités était 1282 euros bruts. L'écart homme / femme n'est plus que de 26 % en prenant en compte les droits dérivés (pension de réversion...) dont les femmes sont les principales bénéficiaires. Au final, la pension moyenne, tous droits confondus est de 1265 euros pour les femmes contre 1713 euros pour les hommes (la moyenne étant à 1482 euros).

Une femme sur deux perçoit le minimum contributif ou le minimum garanti pour les fonctionnaires contre 34 % pour les hommes. Cette différence est liée aux interruptions de carrière, à la proportion importante de femmes ayant exercé des emplois à temps partiel et aux plus faibles rémunérations. Cela explique également le fait que deux retraités sur trois vivant sous le seuil de pauvreté sont des femmes. Les femmes valident en moyenne 33,6 années contre 38,5 années pour les hommes.

Une réduction de l'écart est en cours

Depuis une dizaine d'année, la différence homme / femme s'estompe. De 2004 à 2012, le montant des pensions des femmes a progressé de 30 % contre une hausse de 25 % pour

celles des hommes. En droits direct, le montant mensuel par retraité, tous régimes est passé, pour les femmes, de 730 à 951 euros de 2004 à 2012 quand pour les hommes, il est passé de 1338 à 1654 euros.

La réduction de l'écart homme/femme pour les jeunes générations de retraités est la conséquence de l'augmentation du taux d'activité des femmes, de la réduction des interruptions de carrière et d'un rattrapage des salaires. L'acquisition facilitée de droits à pension au titre de l'accouchement et de l'éducation des enfants à partir des années 70 a également contribué à réduire l'écart.

En moyenne, une retraitée sur deux disposait d'une carrière complète au moment de la liquidation contre trois hommes sur quatre. Mais, cette différence se réduit fortement pour les nouvelles générations. 82 % des femmes de la génération 1946 ont pris leur retraite à taux plein soit le même taux que les hommes. 11 % sont partis avec une surcote contre 12 % des hommes. Les périodes assimilées (trimestres accordés au titre des enfants) jouent un rôle important pour les femmes. En effet, les femmes ne cotisent que 23,5 années sans les périodes assimilées contre 33,8 années pour les hommes.

Du fait de cette évolution, fin 2012, les femmes retraitées de 80 à 84 ans percevaient une pension de droit direct inférieure de 49 % à celle des hommes de leurs générations quand celles de 65 à 69 ans subissent un écart de 36 % en leur défaveur.

La durée moyenne des carrières des femmes de 85 ans ou plus était de 29 années quand elle a été de 36 ans pour celles de 65 à 69 ans (données de 2012).

Le rôle important des droits dérivés

Les droits indirects (pensions de réversion, droits conjugaux et familiaux, minimum vieillesse) représentent 24 % de la pension des femmes contre 6 % de celles des hommes. Les droits de réversion sont perçus à un âge avancé. De ce fait, l'écart homme / femme tend à se réduire pour les générations les plus âgées. Il passe de 30 % pour les femmes de 65 à 69 ans à 21 % pour les femmes de plus de 85 ans.

Contact presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr